

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-EN-AUXOIS

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2016

Membres du Conseil Municipal :	11
Membres en exercice :	10
Membres présents :	9
Membres votants :	10
Membres absents :	1

Le quinze septembre deux mille seize à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mlle Evelyne MONOT, Maire.

Etaient présents : Mlles CHAVONNAND Laetitia, MONOT Evelyne, Mmes RACLOT Julie, THIERRY Claire, MM. AUZANNEAU Gilles, BAUDOT Hugues, COMMUNOD Luc, LACHOT Jean-Louis, PORCHEROT Robert.
Était excusé : M. TOMMY-MARTIN François.
Pouvoir : M. TOMMY-MARTIN François a donné pouvoir à M. PORCHEROT Robert.
Secrétaire de séance : Mme THIERRY Claire.

PROLONGATION DU CHANTIER D'EXTENSION DU LIEU INTERGÉNÉRATIONNEL Madame le Maire informe les conseillers que les travaux d'extension du lieu intergénérationnel ont pris du retard et que Mme BOUR, architecte, prévoit la fin du chantier pour le 15 novembre 2016.

34/2016 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- PREND NOTE que la date de fin de chantier a été fixée au 15 novembre 2016.

FRAIS DE CHAUFFAGE DES LOCATAIRES Madame le Maire présente le calcul des frais de chauffage pour les locataires des logements communaux, dont les soldes pour l'année 2015/2016 s'établissent comme suit :

35/2016 M. HENRY : solde en sa faveur de 155,81 €
Mme CLERC : solde en sa faveur de 770,19 €

D'autre part, les nouvelles participations mensuelles proposées pour la participation aux frais de chauffage sont les suivantes :

M. HENRY : 20,00 €
Mme CLERC : 50,00 €
M. MOINE : 50,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- APPROUVE les calculs effectués,
- ACCEPTE les nouvelles mensualités de chauffage pour l'année 2016/2017,
- AUTORISE Madame le Maire à établir les titres correspondants.

FRAIS DES ÉCOLES 2015/2016 Madame le Maire présente la répartition des frais de gestion engendrés par les écoles de la commune pour l'année scolaire 2015/2016.

36/2016 Après avoir consulté le récapitulatif de ces frais et la répartition par commune au vu du nombre d'élèves respectifs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- FIXE le montant des frais de gestion pour l'année scolaire 2015/2016 à 767,30 € par élève,
- CHARGE Madame le Maire de recouvrer les sommes correspondantes auprès de chaque commune concernée dès retour des certificats signés.

FRAIS DES NAP 2015/2016 Madame le Maire présente la répartition des frais de gestion engendrés par les NAP pour l'année scolaire 2015/2016.

37/2016 Après avoir consulté le récapitulatif de ces frais et la répartition par commune au vu du nombre de séances et d'élèves participants respectifs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- FIXE le montant des frais de gestion des NAP pour l'année scolaire 2015/2016 à 3,65 € par séance et par élève,
- CHARGE Madame le Maire de recouvrer les sommes correspondantes auprès de chaque commune concernée dès retour des certificats signés.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 Mme le Maire informe les conseillers que la somme de 300 € votée au compte 73925 est insuffisante. La dépense à mandater est de 805 €, il manque donc 505 €.

BUDGET PRINCIPAL Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

38/2016

- DÉCIDE de procéder à la décision modificative n° 2 du budget principal 2016 comme suit :

* Article 61522 : - 505 €

* Article 73925: + 505 €

TRAVAUX DE VOIRIE 2017

Madame le Maire présente l'estimation établie par ATMO pour le programme des travaux de voirie 2017.

39/2016

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

BUDGET PRINCIPAL

38/2016

- APPROUVE à 9 voix « Pour » et 1 abstention le projet de réfection de la voie communale des Ouchottes dite « des Lapinières » pour un montant de 5 600,00 HT, y compris honoraires du Maître d'œuvre,

- SOLLICITE le concours du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie communale (PSV),

- PRÉCISE que la dépense sera inscrite à la section investissement du budget de la commune,

- CERTIFIE que les travaux portent sur une voie communale,

- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,

- DÉFINIT le plan de financement joint.

QUESTIONS DIVERSES

* Création de 11 points lumineux

Sur la pose et dépose des 11 points lumineux existants, il reste à la charge de la commune 2 012,40 € sur un montant total de 5 031,00 €.

Pour la création des 11 points lumineux en led, un devis de 7 323,58 € est proposé par le SICECO. Le Conseil décide de prendre contact avec le président du SICECO pour l'obtention d'une subvention sur ce devis.

* Devis pour le changement des fenêtres de la salle des fêtes

Décision en attente du devis de M. BARRET Florent.

* Travaux de voirie 2018

Prévision de la réfection des trottoirs de la rue du Château.

* Signalisation de la RD 26

Suite à la proposition du Conseil Départemental de la mise en priorité de la RD 26, le Conseil Municipal accepte la signalétique proposée.

Simultanément, la commune installera un panneau « cédez le passage » au bas de Lointe, un panneau « Stop » à la Treuffière et un panneau d'entrée de village rue de l'Ozerain côté Chevannay.

* Gazette

Le Conseil décide de faire paraître 3 Gazettes par an, en février, juin et octobre.

* Calendrier des fêtes

Samedi 5 novembre : loto des écoles

Week-end du 4 décembre : pose des guirlandes

Dimanche 11 décembre : repas des Anciens

Samedi 7 janvier à 18h30 : cérémonie des vœux et galette (apéritif suivi de la galette)

Samedi 28 janvier : repas de la Saint-Vincent

Dimanche 5 mars : commémoration des fusillés

* Devis balayage GOBLED

Le Conseil décide de retenir 3 passages de la balayeuse pour un montant de 985,50 €, un début mai, un début juillet et un début septembre.